



**GT Fiche de poste « Fondé de pouvoir »**

**Amiens, Le 24 Novembre 2017**

**Représentants A&i UNSA : Claire BERTHE, Fabien CAHARD, Jean-Michel SARNIGUET**

**Représentants du Rectorat d'Amiens : Catherine BELLET LEMOINE (SGAA), Frédéric KUNCZE (Chef de la DPAE), Sylvie GOSSET (Chef de la DAJ), Laurent HAFFRAY (DAJ3)**

Le projet de fiche de poste proposée par l'autorité académique nous semble un point de départ intéressant.

Nous insistons néanmoins sur le fait que le fondé doit continuer à faire de la comptabilité générale d'un ou plusieurs établissements.

L'expression de certains items nécessite d'être reformulée : par exemple, le fondé de pouvoir n'anime pas le réseau mais il participe à l'animation du réseau conjointement avec l'agent comptable.

Nous revendiquons que ce soit rappelé que toutes les activités exercées le sont sous l'autorité de l'agent comptable. Nous insistons que la représentation des agents comptables en conseils d'administration par les fondés de pouvoirs est une possibilité offerte par la réglementation mais ne revêt aucun caractère obligatoire et ne doit donc pas être imposée.

Enfin, nous défendons l'idée selon laquelle le poste de fondé de pouvoir est obligatoirement un poste à responsabilité particulière (PRP) puisque le fondé de pouvoir sera évalué sur son expertise et son appétence pour les chiffres.